HAL
open science

Les étudiants catholiques sur le terrain syndical : la FFEC et l'UNEF de 1929 à 1949

David Colon

To cite this version:

David Colon. Les étudiants catholiques sur le terrain syndical : la FFEC et l'UNEF de 1929 à 1949. Cahiers du GERME, 2008, 27, pp.58-66. hal-00972806

HAL Id: hal-00972806

https://sciencespo.hal.science/hal-00972806

Submitted on 22 May 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les étudiants catholiques sur le terrain syndical : La FFEC et l'UNEF, de 1929 à 1949

David COLON

La Fédération française des étudiants catholiques (FFEC) est née après la Première guerre mondiale du désir de plusieurs groupes d'étudiants catholiques de constituer, au sein de l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF) une fédération corporative des étudiants, semblable à celle qui existait alors en Belgique. La FFEC voit le jour le 26 février 1922 à l'Institut catholique et placée sous la protection de son recteur, Mgr Baudrillart. Elle conserve jusqu'en 1929 un lien formel avec l'ACJF, dont elle se distingue alors clairement par sa vocation d'union corporative : « *La FFEC*, peut-on lire dans le deuxième article de ses statuts, *a pour but d'assurer la représentation commune des étudiants catholiques tant en France qu'à l'étranger et de défendre leurs intérêts* »[1]. Cet objectif représentatif fait donc de la FFEC un concurrent potentiel de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) et, de fait, jusqu'à la reconnaissance officielle de cette dernière par la FFEC, en 1949, les étudiants catholiques ont, à plusieurs reprises, cherché à s'imposer sur le terrain syndical, allant jusqu'à contester la représentativité de l'UNEF. Les années trente ont constitué un temps fort de cet affrontement, tandis que les années quarante ont marqué l'apogée du corporatisme des étudiants catholiques.

Du terrain politique au terrain syndical

Jusqu'en 1935, l'équipe fédérale de la FFEC est davantage tournée vers les grands enjeux politiques et religieux du moment que vers l'action syndicale. Elle s'oppose à la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), créée en 1929, dont elle combat l'implantation dans le milieu universitaire, et conteste les prises de position pacifistes et démocratiques de l'ACJF. De 1929 à 1932, l'aumônier-général de la FFEC est le Père dominicain Marie-Albert Janvier, qui est en même temps l'aumônier de la Fédération nationale catholique (FNC) du général Edouard de Castelnau. Face à l'ACJF et à la JEC, dont les animateurs sont proches du Parti démocrate-populaire, fondé en 1924, la FFEC apparaît comme un môle conservateur, qui agrège les groupes d'étudiants catholiques hostiles aux orientations de l'Action catholique française (ACF), mise en place par l'Episcopat en 1931. La crise du 6 févier 1934 révèle au grand jour cette opposition politique au sein des étudiants catholiques : alors que le comité général de l'ACJF et la JEC condamnent fermement les débordements des manifestants, la FFEC, dont un membre est tombé place de la Concorde, appelle les étudiants à se préparer à l'action en vue de « *rétablir le véritable ordre social* » et qualifie la manifestation de « *groupement spontané et irrésistible d'un peuple indigné, revanche du bien commun sur la légalité* » [2]. A l'image de François Mitterrand, pourtant issu de la JEC, bon nombre d'étudiants catholiques de la FFEC sont alors tentés par l'organisation de jeunesse des Croix-de-Feu, les Volontaires nationaux, et par les manifestations de rue[3]. Ce goût de l'engagement politique immédiat et de l'action conduit la hiérarchie ecclésiastique à intervenir : en 1935, Mgr de la Serre, aumônier-général de la FFEC, favorise l'accès à la tête de la Fédération d'une nouvelle équipe, bien plus proche de la JEC : cette équipe est composée de Roger Millot, ingénieur des Mines proche des milieux démocrates-populaires, Alain Poher, issu de la Conférence Olivaint, et Roger Boudet, jéciste.

---

[1] Statuts de la FFEC, 2 février 1930, BDIC, Fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 29.
[2] *L'Étudiant catholique*, n° 45-46, Janvier-février 1934, p. 25.
[3] François Mitterrand réside au foyer du 104 de la rue de Vaugirard, tenu par les Maristes, et participe aux activités de la Conférence Montalembert. Le « 104 » fait partie de la FFEC. On peut consulter à ce propos Pascal Diovada, *Le 104 de la rue de Vaugirard et la revue Montalembert, 1914-1939,* Paris, IEP, mémoire inédit, 1996, 156 p., et Pierre Péan, *Une jeunesse française. François Mitterrand, 1934-1947*, Paris, Fayard, 615 p.

Cette nouvelle équipe réoriente alors progressivement l'action de la FFEC vers le terrain syndical. L'affaire Jèze lui en donne la première occasion.

L'affaire Jèze : le corporatif d'abord

A la rentrée universitaire de l'automne 1935, Gaston Jèze, professeur de droit fiscal réputé pour sa sévérité à l'examen, se voit reprocher par la droite d'avoir accepté de conseiller le Négus, qui a introduit un recours à la Société des nations (SDN) contre l'agression dont l'Ethiopie a été l'objet de la part de l'Italie fasciste. Les étudiants d'Action française, les Jeunesses patriotes et les volontaires nationaux engagent une violente polémique et perturbent son cours à partir de novembre 1935. Le cours est suspendu, mais sa reprise est empêchée le 10 janvier 1936. Le lendemain, le doyen Allix décide de fermer la faculté de droit. S'ensuit une grève qui touche essentiellement le droit et la médecine. Les organisations représentatives étudiantes restent toutes circonspectes devant une grève à la forte coloration politique : l'UNEF n'invite pas les étudiants à manifester et l'Union fédérale des étudiants (UFE), considère que *« manifester contre Jèze, c'est manifester contre la liberté d'opinion »*[1]. La JEC adresse le 15 janvier une lettre circulaire à ses militants dans laquelle elle leur recommande *« d'éviter si possible une discussion publique sur un sujet aussi mêlé »*[2]. L'auteur de la circulaire n'est autre que Robert Boudet, chargé de la liaison entre la FFEC et la JEC, qui insiste pour terminer sur la nécessité de l'union des étudiants catholiques : « *La leçon à tirer de ces événements, écrit-il, qu'il faut essayer de la faire pénétrer autour de nous, est l'absolue nécessité que les étudiants soient représentés sur un plan corporatif, d'une manière désintéressée, à l'abri de toutes compromissions politiques. C'est le rôle de la FFEC, que la JEC doit soutenir* »[3]. Le choix de l'abstention a été fait en commun entre la JEC et la FFEC, qui rejettent en bloc les manifestations et l'usage de la grève. Toutefois, la FFEC se trouve dans une situation délicate, du fait de la participation d'une partie de ses troupes aux manifestations contre Jèze. Dans son communiqué, la FFEC refuse de s'associer à *« des manifestations d'un caractère plus politique que corporatif »*, mais « *elle laisse à ses membres le droit de prendre individuellement la position conforme à leurs opinions* »[4]. Elle réclame la réouverture immédiate de la Faculté et se prononce en faveur d'une incompatibilité entre la charge de professeur et des fonctions publiques. Dans un entretien à l'hebdomadaire *Sept*, Roger Millot critique l'action des élus aux conseils de discipline qui, à ses yeux, « *ont sensiblement dépassé le but de leur mandat* » en donnant *« des mots d'ordre de guerre dans des questions où interviennent des rivalités politiques »*[5]. Pour les étudiants catholiques, l'heure est à l'engagement corporatif, dans une complète indépendance à l'égard des partis politiques. Au « Politique d'abord », des étudiants nationalistes, les étudiants catholiques opposent préfèrent donc le « Corporatif d'abord ».

L'augmentation des droits universitaires et la collaboration avec l'UFE

L'affaire Jèze se prolonge tout au long de l'année universitaire, mais elle a moins d'importance, aux yeux des organisations d'étudiants catholiques, que la question des droits universitaires, qui conduit la FFEC à entrer pour la première fois en concurrence directe avec l'UNEF.

L'annonce, par le gouvernement de Pierre Laval, d'un doublement du montant des droits de scolarité à la rentrée 1935 provoque des remous dans plusieurs facultés. La FFEC s'engage dans la contestation étudiante et trouve le soutien inattendu de l'Union fédérale des étudiants (UFE), proche du Parti communiste français (PCF). En effet, l'adoption, l'année précédente, de la tactique des « fronts populaires » au détriment de la tactique « classe contre classe » se traduit, dans le milieu étudiant, par un rapprochement des étudiants marxistes et des étudiants catholiques. Les jeunes communistes, en effet, cherchent à entrer en contact avec les jeunes catholiques, tendant par exemple une banderole à l'entrée du Parc des princes à l'occasion du cinquantenaire de l'ACJF, sur laquelle on pouvait lire « *Les jeunes communistes saluent les jeunes chrétiens* » ou criant « *Les jécistes avec nous* » lors du défilé du 14 juillet[6]. Les étudiants

[1] Entretien avec Hoschiller, secrétaire de l'UFE, Jacques Meautry, « grève au quartier latin », *Sept*, 24 janvier 1936, p. 12.
[2] Lettre circulaire du 15 janvier 1936, signée Robert Boudet, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), Fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 30.
[3] Ibid.
[4] Circulaire de la FFEC à propos de l'affaire Jèze, sans date, BDIC, Fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 30.
[5] Jacques Meautry, « grève au quartier latin », *Sept*, 24 janvier 1936, p. 12.
[6] PG, « Jeunes catholiques et jeunes communistes », *La Croix*, 1er octobre 1936.

marxistes de l'UFE soulignent dans leur revue, *Etudiants*, les points de convergence possible, notamment l'action corporative ou l'action contre la guerre. Cette politique de la « main tendue », rejetée par la hiérarchie catholique, a trouvé sa première application concrète à l'occasion du mouvement contre l'augmentation universitaire. L'UFE rencontre ainsi discrètement, rue d'Assas, au siège de l'Association catholique de la jeunesse catholique (ACJF), la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) et la FFEC. Il en ressort une entente sur les principales revendications et la promesse d'une collaboration concrète. Le 7 décembre 1935, le Conseil Fédéral de la FFEC approuve un texte de Robert Boudet, qui doit servir de bases aux négociations avec les pouvoirs publics. Le 20 décembre, Roger Millot organise, sur la base de ce texte, une réunion ouverte à toutes les organisations étudiantes. L'amicale des étudiants en pharmacie, la corporation de droit, l'Union corporative des étudiants et l'UFE répondent présents. En revanche, l'UNEF, par la plume de son secrétaire général, Alain Baron, refuse fermement de s'y associer en raison de la présence de l'UFE : « *L'Union nationale des étudiants de France a depuis longtemps décidé formellement de ne jamais collaborer avec des associations présentant un caractère politique quelconque*, écrit-il. *Or, l'union fédérale des étudiants, quoique ses dirigeants puissent en dire, présente tous les caractères d'une association politique de combat*[1] ». En outre l'initiative de la FFEC vient trop tard à ses yeux, l'UNEF ayant « *déjà pris position sur la question il y a deux mois et demi* ». Le lendemain de la réunion, le 21 décembre 1935, ont lieu les élections au conseil de discipline des facultés, qui voient la victoire de la liste d'Union corporative (proche de l'UFE) face à la liste d'Action corporative. Un tract signé par la FFEC encourage les étudiants à voter pour l'Union corporative, ce qui provoque de vifs remous. Une lettre anonyme d'étudiants catholiques de la Sorbonne est publiée dans le journal *L'Aube* du 22 décembre : se disant « troublés » par l'attitude de la FFEC, il « *réprouvent l'immixtion de la politique dans ce qui doit être purement corporatif* », trouvent « *scandaleux que l'on fasse appel aux convictions religieuses des étudiants pour les inciter à voter dans te ou tel sens* » et critiquent la FFEC, qui « *se livre à une confusion étrange entre le spirituel et le politique* »[2]. Millot répond le 24 décembre pour démentir que la FFEC ait appelé à voter en faveur de cette liste : « *la FFEC, écrit-il, désavoue et blâme sévèrement l'étudiant sans mandat qui n'a pas craint d'emprunter le nom de notre fédération pour signer un tract dont il porte toute la responsabilité* »[3].

En collaborant avec l'UFE sur le terrain universitaire, la FFEC cherchait avant tout à asseoir sa représentativité, et les considérations politiques étaient secondaires. L'UFE, de son côté, se félicite de ce rapprochement avec la FFEC, à laquelle son journal, *Etudiant*, ne manque pas une seule occasion de rendre hommage. Le rapprochement de la FFEC et de l'UFE inquiète certains milieux catholiques, et en particulier la JEC, dont l'organe, *Chantiers*, consacre en mars 1936 un numéro complet à la question de la collaboration entre les groupes d'étudiants catholiques et certaines organisations politiques. Pierre de Sarcus, membre de la Conférence Olivaint et de la FFEC, y présente le rapprochement entre la FFEC et l'UFE comme étant purement conjoncturel :

> « Il ne peut s'agir entre elle et nous que d'une collaboration temporaire, sur un point de détail, bien déterminé, en l'occasion : la réduction des droits universitaires. Entre étudiants marxistes et étudiants catholiques, les méthodes et le but final diffèrent trop »[4]. Cependant, dans le contexte de la campagne électorale, ce rapprochement est perçu par l'équipe nationale de la JEC comme une incursion dangereuse sur le terrain politique. Les auteurs du tract anonyme de la Sorbonne étaient d'ailleurs, fort vraisemblablement, issus de ses rangs, même si Jacques d'Yvoire a formellement démenti la responsabilité de la JEC, se défendant de toute « attitude inamicale à l'égard de la FFEC » [5].

Le groupement corporatif interfédéral des étudiants (GCIE)

L'absence de l'UNEF et les réticences de la JEC n'entament pas la volonté de Roger Millot d'engager la FFEC sur le terrain syndical et de la porter à la tête du mouvement contre l'augmentation des droits. Dans la circulaire qu'il adresse aux responsables de ses groupes, le

---

[1] Lettre du 19 décembre 1935, BDIC, fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 29.
[2] Lettre sans date, Ibid.
[3] *L'Aube*, 24 décembre, p. 2.
[4] R. Capron, « Etudiants et politique » (revue de presse), *Cahiers de la génération nouvelle*, n° de juillet 1936. pp. 31-36.
[5] Ibid.

20 janvier 1936, il affirme que « *le problème des droits universitaires doit être résolu dans l'intérêt des étudiants et non d'un parti* ». La plateforme de revendications, approuvée lors de la réunion du 20 décembre, repose sur l'extension des exonérations complètes, limitées à 25% des étudiants par le décret gouvernemental, aux Pupilles et aux étudiants dont les parents ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. La FFEC demande qu'une réduction d'au moins la moitié soit accordée aux étudiants ayant un frère ou une sœur en cours d'études ou appartenant à une famille de 3 enfants ou plus et que le régime des bourses soit révisé chaque année par une commission qualifiée. Elle enjoint le gouvernement de faire en sorte que les *« surtaxes imposées aux étudiants* » contribuent *« à l'organisation plus rationnelle et mieux outillée de l'enseignement supérieur* »[1].

Sur la base de ces revendications, la FFEC appelle à une nouvelle réunion commune le 28 janvier 1936, en vue de constituer un front syndical aussi large que possible. L'UNEF, demande depuis le 13 octobre l'abrogation pure et simple du décret et appelle à une grève générale pour les 11 et 12 février, décline à nouveau l'invitation de la FFEC : *« le président de l'UN et moi-même, écrit Alain Baron, après un examen extrêmement approfondi de la question, avons estimé que l'UNEF ne pouvait en aucune manière se départir de la ligne de conduite qu'elle a adoptée dès le début de la campagne contre les droits universitaires* »[2]. La réunion se tient donc sans l'UNEF et sans la JEC. Y prennent part l'amicale des étudiants en pharmacie, l'association catholique des étudiants en pharmacie, l'association des étudiants en médecine, la Conférence Laënnec, la corporation de droit, l'union corporative des étudiants et l'UFE. La réunion débouche sur la création du Groupement corporatif interfédéral des étudiants (GCIE), dont Roger Millot prend la direction. Le 5 février, une délégation du GCIE, conduite par le sénateur démocrate-populaire Auguste Champetier de Ribes, ancien de la FFEC, est reçue par le ministre de l'instruction publique, Henri Guernut, qui leur déclare qu'une solution extrêmement rapide à la question de droits sera trouvée. Le même jour, Roger Millot adresse une circulaire à tous les groupes de la FFEC pour leur annoncer la création du GCIE, se féliciter d'avoir formé à Paris, « *un véritable front des étudiants autour de son texte* », et s'enorgueillir des résultats obtenus, « *grande victoire pour la FFEC* »[3].

Devant l'ampleur croissante de la protestation étudiante, désormais relayée par la gauche, le gouvernement d'Albert Sarraut, qui a succédé à Laval le 24 janvier, choisit en effet d'enterrer le décret d'augmentation. Champetier de Ribes informe Millot dès le 11 février que *« le ministre a pris toutes les mesures en son pouvoir pour abaisser le relèvement des droits et pour augmenter le nombre des dispenses* »[4]. Une commission pour la révision du décret est constituée, à laquelle la FFEC est conviée aux côtés de l'UNEF : la concurrence entre les deux organisations est désormais ouverte. Face à la stratégie d'affrontement, que défend l'UNEF en l'espèce, la FFEC défend une stratégie que l'on peut qualifier de « corpolitiste », c'est-à-dire tournée vers la satisfaction des intérêts du milieu dans un dialogue constant avec les pouvoirs publics.

La FFEC et l'UNEF face à face

Non contente d'avoir été reconnue comme interlocuteur par le gouvernement, la FFEC dénie d'emblée à l'UNEF sont caractère représentatif. Le 5 février, Roger Millot n'a pas hésité à signaler au ministre que *« l'UNEF ne représentait qu'une minorité des étudiants ; qu'en particulier Paris n'était pas représenté par ce groupement et que le GCIE pouvait se flatter de regrouper plus de 40 000 étudiants tant à Paris qu'en province* »[5]. La FFEC, à elle seule, revendique 16.000 adhérents réunis dans 68 cercles affiliés, dans 24 villes universitaires. Forte de sa représentativité nouvelle, la FFEC lance un appel à ne pas participer à la grève des 11 et 12 février : « *Ce sera, si le mot d'ordre est fidèlement suivi, la plus belle démonstration de l'importance très relative de l'UNEF dans le monde des étudiants* »[6].

Toutefois, cette consigne de la FFEC est difficile à mettre en pratique à l'échelle locale, où les étudiants catholiques appartiennent très souvent à l'Assemblée générale locale (AG) locale. Le Cercle des étudiants catholiques de Poitiers, par exemple, indique que beaucoup de ses membres

[1] Circulaire du 20 janvier 1926, BDIC, fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 29.
[2] Lettre du 24 janvier 1936, Ibid.
[3] Circulaire du 5 février 1936, Ibid.
[4] Lettre du 11 février 1936, Ibid.
[5] Ibid.
[6] Ibid.

faisant partie de l'AG, « *son attitude est très délicate* »[1]. L'association des étudiants catholiques de Toulouse met même en garde Roger Millot contre *« les dangers d'une attitude trop nette, trop tranchante* », considérant que les étudiants catholiques toulousains n'ont *« pas intérêt à entrer en lutte avec l'AG* ».[2] Plus difficile encore à mettre en œuvre est la collaboration avec les étudiants de l'UFE, qui pressent les groupes catholiques à former des antennes du GCIE dans les grandes villes universitaires, notamment à Lyon et Alger. La seule exception notable est Clermont-Ferrand, où les étudiants catholiques, qui pour beaucoup appartiennent à l'AG, forment un comité de coordination avec l'AG et l'UFE. L'aumônier demande et obtient par téléphone de Mgr de la Serre, l'aumônier général de la FFEC, l'autorisation de faire la grève, qui rencontre un large succès[3]. A Nancy, aucun mot d'ordre n'est donné aux étudiants catholique, le RP Lejosne, aumônier du GEC très conservateur, sans doute embarrassé par le rapprochement avec les étudiants de l'UFE, *« laissant à chacun le soin d'agir suivant sa conscience* »[4]. A Montpellier, l'AG refuse de s'associer à des groupements confessionnels ou politique. Dans une circulaire interne du 9 mars 1936, la FFEC en revient donc à une position plus prudente : « *Dans les universités de province où il existe des AG solides avec lesquelles nos associations catholiques sont en bon rapports, il n'est pas question de se départir d'une loyale collaboration ; sur le plan corporatif, nous pouvons toutefois garder notre esprit et à l'intérieur des AG faire valoir nos solutions* «[5]. Quant aux universités où les AG sont inexistantes, la FFEC considère qu'il lui appartient de défendre les étudiants. La FFEC refuse en tout cas de constituer partout, comme le demande l'UFE, des groupes à l'image du GCIE : La FFEC se considère en effet « *suffisamment puissante et sûre d'elle-même pour n'être à la remorque d'aucun autre groupe* ». et lorsqu'elle collabore avec d'autres associations, ce ne peut être que sur un terrain strictement limité comme ce fut le cas pour la question des droits universitaires [6].

L'UNEF, en tout cas, prend l'affaire très au sérieux. Son conseil national, réuni lors du congrès de Nancy en avril 1936, adopte une motion qui dénonce l'entrée de la FFEC sur le terrain syndical : « *Dans le but de couper court aux tentatives de certaines associations politiques et confessionnelles qui essayent de prendre en main l'action revendicatrice des étudiants, rôle normalement dévolu à l'Union nationale, à l'office des lettres et à l'office des sciences, le conseil demande au bureau de l'union nationale de constituer, au cours du congrès, une « commission de revendications », destinée à établir la « charte des étudiants* »[7]. Un peu plus tard, dans *Vendredi*, Alain Baron qualifie le GCIE d' » *enfant mort-né de l'UFE* ». La contre-offensive de l'UNEF s'apparente, aux yeux de la FFEC, à une « *attaque inconsidérée* » et une atteinte à son droit « *et son devoir de défendre les intérêts corporatifs de ses membres* » [8]. Max Hoschiller, pour l'UFE, prend la défense de la FFEC et salue l'action de Roger Millot, *« qui a dirigé avec tact et autorité les travaux du GCIE* » et s'en prend à l'UNEF qui, après la nomination de Millot aux côtés de Baron à la commission pour la révision du décret, a *« sacrifié tout, revendications, grèves, etc. au désir d'écarter ce collaborateur gênant* »[9].

La FFEC, « syndicat des étudiants catholiques »

Le printemps 1936 puis le Front populaire constituent des temps forts de l'implication de la FFEC sur le terrain syndical. Roger Millot multiplie les communiqués, qui sont souvent repris par une partie de la presse (*L'Aube*, *Le Temps*, *La Croix*), donnant à la Fédération une audience toute nouvelle. En avril 1936, la décision de maintenir sous les drapeaux les sursitaires donne l'occasion à Roger Millot d'intervenir à nouveau auprès des pouvoirs publics. Il est reçu le 16 avril par le chef de cabinet du ministre, Roger Picard, qui lui indique à l'issue de l'entretien que des instructions ont été données par le ministre de la guerre pour le cas des étudiants qui doivent se présenter à des examens ou ont trouvé du travail soit envisagé avec la plus grande

[1] Lettre du cercle des étudiants catholiques de Poititers, 10 février 1936, BDIC, fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 29.
[2] Lettre du 13 février 1936, Ibid.
[3] Lettre du directeur du Cercle Saint-Louis, 17 février 1936, Ibid.
[4] Lettre du 7 novembre 1936, BDIC, fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 31.
[5] Note sur « La collaboration avec les autres associations d'étudiants » du 9 mars 1936, BDIC, fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 29.
[6] Ibid.
[7] AG, « Le rôle et l'activité de la FFEC », *L'Aube*, 17 avril 1936.
[8] AG, « Le rôle et l'activité de la FFEC », op. cit.
[9] *Vendredi*, 19 juin 1936.

indulgence[1]. Il est ensuite reçu à plusieurs reprises par Jean Zay, ministre de l'Education nationale du gouvernement de Front populaire : le 18 juillet, il s'entretient avec lui de la question des droits universitaires et du chômage des jeunes intellectuels[2]. Le 30 janvier 1937, l'entretient de la situation des maîtres d'internat, des surveillants d'internat et des sursitaires. La FFEC se prononce alors en faveur d'un élargissement des exonérations des droits universitaires et « *de l'accession des étudiants pauvres à la culture* », prônant une fois encore l'union des grandes organisations au service des intérêts corporatifs des étudiants[3]. Le 29 janvier 1938, tout en se prononçant en faveur du projet d'Ecole nationale d'administration, la FFEC émet des réserves, souhaitant que soient créées des bourses et que l'on ne procède pas à une sélection prématurée. Aux yeux des étudiants catholiques, il est crucial que le recrutement des futurs hauts-fonctionnaires ne s'inspire pas d'un « *esprit totalitaire* » qui compromettrait leur indépendance et « *l'avenir de l'administration française* »[4]. Le 13 avril 1940, elle s'oppose avec force à la décision du gouvernement d'autoriser les titulaires de la capacité en droit à postuler pour le grade de licencié en droit, qui, à ses yeux « *compromet à la fois le niveau des études juridiques et les intérêts légitimes des étudiants et des licenciés en droit* »[5]. Le corpolitisme de la FFEC se traduit par des interventions fréquentes, que son vice-président, René Jouannet, justifie en affirmant que la Fédération a précisément pour « vrai rôle » d' *» intervenir hardiment dans les conflits universitaires pour imposer, chaque fois que la chose est possible, notre solution catholique et, en tous cas, pour préciser notre point de vue* »[6]. Roger Millot considère même que la FFEC se doit de rester « *toujours sur la brèche* » dans les milieux universitaires, afin de défendre au mieux les intérêts estudiantins[7]. L'organisation, au sein de la FFEC, de commissions corporatives (droit, lettres, sciences, pharmacie), reflète la volonté de la FFEC de répondre au plus juste aux aspirations et revendications des étudiants, mais aussi la foi de l'équipe fédérale dans le principe corporatif lui-même : *« Il faut refaire, de toute nécessité, déclare un esprit corporatif, car c'est la seule condition d'un travail efficace et durable* », déclare Roger Millot, qui rappelle qu'il s'est efforcer de développer *« l'action proprement corporative* » et de mettre l'accent, lors des congrès et en particulier celui de 1936, sur la profession[8].

A la veille de la guerre, la FFEC apparaît donc nettement comme une sorte de syndicat des étudiants catholiques, et un concurrent affiché, à l'échelle nationale, de l'UNEF. Cette dernière se distingue de la FFEC, sous le Front populaire, par une plus grande proximité avec le pouvoir en place, un étudiant socialiste accédant à la présidence en 1937, et un intérêt plus marqué pour les questions sociales. L'UNEF tend à s'éloigner alors du corporatisme qui l'avait caractérisée auparavant. Sans doute la concurrence de la FFEC, désormais bien installée sur le terrain corporatif, n'est-elle pas totalement étrangère à ce que Stéphane Merceron appelle le « changement de cap » de l'UNEF.

Vichy et l'apogée du corporatisme

Le régime de Vichy a constituée pour la FFEC l'apogée de son engagement corporatif. Un secrétariat fédéral se reconstitue à Vichy dès l'été 1940 avant de s'installer à Grenoble en septembre 1941. La FFEC bénéficie de l'appui du régime et de puissants soutiens tant au sein du Secrétariat général à la Jeunesse (SGJ) qu'au sein de l'épiscopat. Le 16 décembre 1941, la FFEC obtient l'agrément du SGJ et, à la différence d'autres organisations de jeunesse, bénéficie de subventions qui lui permettent de se doter d'un permanent ainsi que d'un mensuel, *Etudiants*, diffusé dans toutes la zone libre. L'équipe fédérale se caractérise alors par un maréchalisme très avancé, qui lui vaut des tensions avec la hiérarchie, et notamment avec les aumôniers jésuites de Grenoble et de Lyon.

---

[1] « La FFEC et les étudiants sursitaires », *L'Aube*, 17 avril 1936. Lettre de Roger Picard du 16 avril 1936, BDIC, fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 29.
[2] Roger Millot rédige un communiqué qui est publié dans *L'Aube* le 18 juillet, *Le Temps* et *La Croix* le lendemain.
[3] Roger Millot, « La FFEC et l'union », *La Vie catholique*, 23 mars 1938, p. 8-10.
[4] « A propos de la création d'une école nationale d'administration, la FFEC déclare », *L'Aube*, 29 janvier 1938.
[5] « Un communiqué de la FFEC », *L'Aube*, 13 avril 1940.
[6] René Jouannet, « L'Institut catholique et la FFEC », *La Catho*, n°44, Pâques 1937.
[7] Roger Millot, « La Fédération française des étudiants catholiques », *Agence universitaire catholique internationale*, 4e année, n°6-8, 15 avril 1937, p. 1-4.
[8] Paul Bazan, « Un entretien avec Roger Millot », *L'Echo de Paris*, 11 décembre 1937.

Le corporatisme de la FFEC a trouvé dans le régime un terreau favorable. La Fédération, pendant ces années noires, a assuré, difficilement, le lien avec les groupes étudiants de zone occupée, est venue en aide aux étudiants prisonniers, et s'est préoccupée du sort des étudiants incorporés dans les chantiers de la jeunesse puis de ceux requis par le STO. Comme les autres mouvements de jeunesse, elle s'est opposée, dans les colonnes de son journal, aux projets de jeunesse unique du gouvernement, en soulignant sa singularité par rapport à la JEC. En effet, à la faveur de sa proximité idéologique avec le régime, la FFEC a cherché à accroître sa représentativité dans le monde étudiant, et s'est posée en recours face à l'UNEF, à laquelle certains, à Vichy, reprochaient les engagements d'avant-guerre. Ainsi, René-Yves Le Mazou, lors du Conseil d'administration de l'UNEF du 11 janvier 1942, a raconté l'accueil très froid qui lui a été fait à Vichy ainsi qu'à Jean David en décembre 1940 : Jean-Jacques Chevallier leur a exposé une conception nouvelle de l'organisation des associations d'étudiants, reposant sur l'existence de trois associations sur le plan national (l'UNEF, qui devrait changer de nom, la FFEC et les Etudiants protestants), chaque étudiant ayant l'obligation de s'inscrire à l'une des trois)[1]. Ce projet n'a pas abouti, mais, plus tard, le projet de corporation étudiante est d'autant plus redoutée par l'UNEF que la FFEC lui conteste vivement et publiquement la prétention à représenter l'ensemble des étudiants. A l'échelle locale, les choses sont beaucoup plus complexes, dans la mesure où la double appartenance à la FFEC, qui fédère des groupes catholiques ou des maisons d'étudiants catholiques, et à l'UNEF, est fréquente. L'invasion de la zone libre en novembre 1942, puis la question du Service du travail obligatoire (STO), ont tendu en définitive à rapprocher les positions de l'UNEF et de la FFEC. En décembre 1943, cette dernière se reconstitue à Paris autour d'une nouvelle équipe, clairement engagée dans la résistance contre l'occupant et le régime de Vichy.

L'Union patriotique des organisations étudiantes

A la libération, l'UNEF est affaiblie par la compromission de quelques-uns de ses membres dans la collaboration : les présidents des AG de Toulouse et de Lyon sont exclus par une commission d'épuration à laquelle participe Pierre Rostini. L'UNEF fait toutefois pleinement partie de l'Union patriotique des organisations étudiantes (UPOE), aux côtés notamment de la FFEC. Ensemble, l'UNEF et la FFEC adressent le 19 octobre 1944, au nom de l'UPOE, une lettre au ministre pour protester contre l'augmentation des droits universitaires.

La FFEC, en 1944-1945, est confortée par les succès électoraux du Mouvement républicain populaire (MRP), et encouragée par le cardinal Suhard, qui la reçoit le 13 octobre 1944, à poursuivre son action en milieu étudiant. La FFEC bénéficie de l'écoute du ministre de l'éducation nationale, René Capitant, au point d'inspirer son premier projet d'élection de délégués étudiants, qui prévoit l'élection d'une pyramide de représentants étudiants, qui doubleraient de la base jusqu'au sommet les représentants des AG. L'UNEF parvient toutefois à limiter l'élection des « délégués Capitant » aux seuls représentants des facultés.

L'UNEF s'efforce alors de recouvrer toute sa représentativité auprès des pouvoirs publics. Dans la circulaire qu'il adresse en mars 1945 aux présidents d'AG, Pierre Rostini fixe comme objectif de *« redonner à l'Union nationale la place qu'elle s'était vue contester durant l'occupation et à la faire reconnaître […] comme le seul organisme syndical et corporatif qualifié pour représenter les étudiants* », faisant référence au passage aux « accrochages » qui se produisent avec les étudiants catholiques[2]. De fait, la FFEC conteste plus que jamais la représentativité de l'UNEF. Dans une circulaire adressée aux présidents des groupes catholiques, Pierre Mugnier affirme que la FFEC, dont il est vice-président, ne *« voit pas pourquoi une seule association, l'UNEF, qui d'ailleurs est loin d'être la plus nombreuse, s'arrogerait le droit de parler au nom de tous et de représenter la totalité des étudiants français* »[3]. En octobre 1945, le président de la FFEC, Michel Charpentier, n'hésite pas à adresser un courrier au ministère pour se plaindre de la différence de traitement des deux organisations dans l'attribution des subventions. En effet, à cette date, la FFEC perçoit 60 000 francs, et l'UNEF 1 700 000. Une telle disproportion est inacceptable aux yeux des étudiants catholiques, qui revendiquent 30 000 adhérents, et s'assignent « *une tâche professionnelle et corporative de défense des étudiants, non seulement*

[1] BDIC, 4 delta 1159, 1.
[2] Circulaire du 13 mars 1945, BDIC, 4 delta 1159, 1.
[3] Emmanuel Godin, *La Fédération française des étudiants catholiques (FFEC) dans la seconde guerre mondiale*, Mémoire de l'IEP de Grenoble, 1989, p. 178-179.

catholiques, mais de tous les étudiants qui désirent une organisation de l'Université fondée sur les bases chrétiennes »[1].

Le tournant du congrès de Grenoble

La FFEC était officiellement représentée au congrès de l'UNEF de 1946 à Grenoble. Pierre Mugnier, empêché de s'y rendre, y a délégué le responsable des étudiants catholiques grenoblois, Pierre Sédat, en lui donnant pour consigne *« d'être présent et de noter ce qui y sera dit* », en précisant que la FFEC *« n'a pas à prendre position à ce congrès* » et en lui demandant de lui envoyer un compte-rendu comportant la liste des élus, « *avec leur tendance si possible* »[2].

La prudence extrême de Pierre Mugnier s'explique par le fait que le cercle d'étudiants catholiques de Grenoble est l'un des plus favorables à l'UNEF. Son aumônier jésuite, le RP Aubé, qui a été l'aumônier-directeur adjoint de la FFEC pendant la guerre, s'est orienté « *énergiquement vers une formule nouvelle* » passant par le rapprochement de la FFEC et de l'UNEF[3]. Des liens étroits se sont tissés pendant la guerre entre le groupe catholique grenoblois et l'UNEF, dont les locaux se trouvaient en face l'un de l'autre[4]. Pierre Sédat, à la libération, propose carrément que le groupe catholique rejoigne en bloc l'UNEF, ce qui lui vaut une réponse circonspecte du responsable de la commission de province, Jean-Louis Hoog, qui lui indique que l'équipe fédérale se préoccupe en effet de savoir si la Fédération et ses groupes doivent ou non être extérieurs ou intérieurs aux associations générales , manière de lui signifier qu'il ne lui appartient pas de prendre seule cette initiative[5]. Le cas grenoblois n'est pas isolé, puisque l'association catholique de Rennes s'est d'ores-et-déjà ralliée en bloc à l'AG et que Toulouse et Bordeaux s'y appreêtent. Dans un courrier qu'il adresse au vice-président toulousain de la FFEC, Henri Eschapasse, Jean-Louis Hoog indique de, « *de toute façon, il semble que pour longtemps encore, la majorité des catholiques fera partie de l'UN* »[6]. Au printemps 1946, la question des rapports entre les groupes et les AG est à l'ordre de jour de chaque réunion de bureau de la FFEC, et suscite à chaque fois de vifs débats.

Confrontée à la défection de certains de ses groupes, la FFEC engage une profonde réflexion sur son devenir. Contrainte de renoncer à la représentation des étudiants dans leur ensemble, elle se présente désormais comme ayant « *le monopole, sur le plan national, de la représentation des étudiants des universités catholiques* ». En février 1946, la FFEC contacte la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) afin de voir « *dans quelle mesure un mouvement d'inspiration chrétienne […] estime pouvoir étendre son action dans le domaine temporel et civique (par exemple en proposant un plan de réformes sociales), sans pour autant répudier son objectif essentiel qui est la défense de certaines valeurs spirituelles* »[7]. L'objectif de cette démarche auprès de la centrale syndicale chrétienne est « *de transposer toutes ces données sur le plan étudiant* ». En cherchant à concilier l'engagement syndical étudiant avec les valeurs chrétiennes, la FFEC s'éloigne de la perspective corporatiste qui était la sienne avant et pendant la guerre. Le congrès de Grenoble marque un tournant dans les rapports entre la FFEC et l'UNEF, dans la mesure où la première conteste désormais de moins en moins la représentativité de la seconde. La négociation du mode de représentation des organisations étudiantes au comité parisien des œuvres sociales illustre ce tournant : la FFEC ne demande pas une représentation proportionnelle aux effectifs, qui l'avantagerait, mais privilégie la représentation des diverses tendances d'opinion, considérant que *« l'UNEF tendrait peu à peu à être vraiment représentative du milieu étudiant* »[8].

---

[1] Archives de la mission étudiante, série G.
[2] Lettre du 24 avril 1946, Archives de la Mission étudiante, série G.
[3] Lettre de Pierre Mugnier au RP Aubé, Archives de la Mission étudiante, série G.
[4] Sur l'AG de Grenoble, on consultera avec profit le travail d'Olivier Rey, *L'Association générale des étudiants de Grenoble (AGEG-UNEF) de 1944 à 1968. La structuration d'un milieu comme fondement du syndicalisme étudiant,* Mémoire de l'IEP de Grenoble, 1987, 66 p.
[5] Lettre du 26 mars 1946, Archives de la Mission étudiante, série G.
[6] Lettre de Jean-Louis Hoog à Henri Eschapasse, 16 mars 46, Archives de la Mission étudiante, série G.
[7] Lettre du délégué aux questions corporatives, 5 février 1946, ibid.
[8] Lettre du vice-président Claude Sautier au Directeur adjoint du comité parisien des œuvres sociales en faveur des étudiants, 15 rue Soufflot, 10 juillet 1946, Archives de la mission étudiante, Série G.

La reconnaissance du monopole représentatif de l'UNEF

Dès l'année suivante, lors du congrès de la FFEC de 1947, la question de la reconnaissance de l'UNEF comme organisme représentatif unique est posée ouvertement, mais le principe en est rejeté. Deux ans plus tard, en 1949, sous l'impulsion de son président Georges Suffert, la FFEC reconnaît l'UNEF comme unique syndicat étudiant. Pour la plupart, les groupes qui ne l'avaient pas déjà fait rejoignent alors les AG locales.

Cet abandon du terrain syndical par la FFEC est la conséquence de l'affirmation de l'UNEF comme acteur central de la vie étudiante. Il traduit également des mutations plus profondes, qui affectent les structures et l'orientation des groupes de jeunesse catholique en France. En effet, depuis la Libération, la hiérarchie ecclésiastique s'est efforcée de substituer aux groupes catholiques d'avant-guerre, qui faisaient une large part aux conférences littéraires et aux engagements politiques, des aumôneries (généralement baptisées Centres catholiques universitaires) où toute activité politique ou syndicale est par définition exclue. Des groupes d'avant-guerre, il ne subsiste guère en 1946 que le Groupe des étudiants catholique (GEC) de Nancy ou l'Association des étudiants catholiques (AEC) de Toulouse, la Conférence Olivaint n'étant restaurée qu'en 1947. Cette reconfiguration répond à l'achèvement de la mise en œuvre, en milieu étudiant, de l'Action catholique, conçue par le Pape Pie XI en 1927 comme *« la participation des laïcs à l'apostolat hiérarchique* ». Le mandat d'Action catholique, confié notamment à la JEC et à la FFEC, implique en effet la notion de mission confiée par la hiérarchie, ce qui implique à la fois l'indépendance des mouvements à l'égard des partis politiques et des syndicats et une dépendance plus marquée à l'égard de la hiérarchie. Rares, à la fin des années quarante, sont les groupes d'étudiants catholiques refusant cette logique : à Paris, seule la Conférence Olivaint fait exception, et elle quitte du reste la FFEC, remplacée en son sein par l'aumônerie des étudiants de Sciences Po. Toutefois, la distinction qui est faite en 1949 entre la vocation de la FFEC ou de la JEC et celle de l'UNEF, n'empêche nullement les étudiants catholiques de s'engager dans l'action syndicale, comme l'illustre, dans les années cinquante, l'entrée à l'UNEF de nombreux jécistes à l'UNEF. Les étudiants de la FFEC ne se désintéressent pas non plus des questions syndicales dans les années cinquante, s'inspirant notamment du modèle italien, puisque les militants de la FUCI sont nombreux à intégrer l'UNURI[1]. Les congrès de l'UNEF font l'objet de rapports détaillés, notamment celui d'Arcachon au printemps 1950, le premier postérieur la reconnaissance du monopole de l'UNEF. Jean-François Renaud, qui y représente la FFEC, considère que ce congrès marque « *un tournant dans l'histoire de l'UNEF* », du fait du *« triomphe total de la tendance syndicaliste » et du remplacement complet de l'équipe qui l'a dirigée depuis la Libération*[2]. Il se félicite de la réforme des statuts, qui se traduit par la mise en vente d'une « carte uniforme » de l'UNEF, à un coût très faible, ce qui permet, par une adhésion directe et massive à l'UNEF, d'accroître la représentativité de celle-ci :

> « Désormais, écrit-il, une UNEF centralisée, fortement charpentée et représentative au maximum des étudiants va s'efforcer, par des voies souvent difficiles, de faire triompher certaines revendications étudiantes, desquelles on attend une plus grande démocratisation de l'enseignement ».

[1] Le secrétariat international de la FFEC échange avec le secrétariat international de la FUCI des renseignements sur l'UNEF et l'UNURI au début des années cinquante. La correspondance est conservée dans les archives de la FUCI, déposées à l'Institut Paul VI à Rome.

[2] « Compte-rendu du congrès de l'UN à Arcachon », Archives de la Jeunesse catholique italienne, Institut Paul VI, Rome, carton « Attivita internationale, 1946-1964 ».